



Déclarations à l'OMAA et visites du dispositif de surveillance des « Autres troubles » en 2024

Principaux résultats

- L'OMAA a été étendu à la région Centre-Val de Loire.
- En 2024, 838 déclarations téléphoniques ont été enregistrées.
- La saisonnalité des troubles constatés a suivi des tendances comparables aux années précédentes avec des pics entre mars et juin, puis à l'automne.
- A la fin de l'échange téléphonique, le problème le plus fréquemment identifié par les répartiteurs était toujours la mortalité.
- 87 % des cas ont été orientés vers le dispositif de surveillance des « Autres troubles » et 40 % de ceux-ci ont conduit à une visite sur le rucher.
- Lors des visites, les diagnostics ou suspicions cliniques de varroose puis de viroses (principalement dues à CBPV et DWV) étaient les plus fréquents.
- La famine est arrivée en troisième position pour l'ensemble des catégories, alors qu'il s'agissait des loques sur la période 2017-2023.
- Au niveau national, 16 diagnostics ou suspicions cliniques d'acariose des trachées ont été recensés.

Les déclarations de troubles de santé à l'OMAA en 2024

Extension et nombre de déclarations enregistrées

L'année 2024 a été marquée par l'extension de l'OMAA à la région Centre-Val de Loire, portant à neuf le nombre de régions dans lesquelles l'OMAA était opérationnel. Toutes régions confondues, 838 déclarations téléphoniques ont été enregistrées (Figure 1), portant le total depuis 2017 à 4 708. Plus de 80 % des déclarations ont émané des apiculteurs eux-mêmes.



juin, puis à l'automne (Figure 2). Le pic au mois de mars correspondait en grande partie à des problèmes de mortalités en sortie d'hivernage. Au mois de mai, le problème le plus fréquemment identifié à la fin de la déclaration téléphonique était la famine, suivie des mortalités et des anomalies de couvain. En octobre, les principales causes suspectées pour les mortalités constatées étaient la varroose et la prédation du frelon à pattes jaunes (*Vespa velutina*).

Orientation vers les dispositifs de surveillance

Les pourcentages de troubles orientés vers

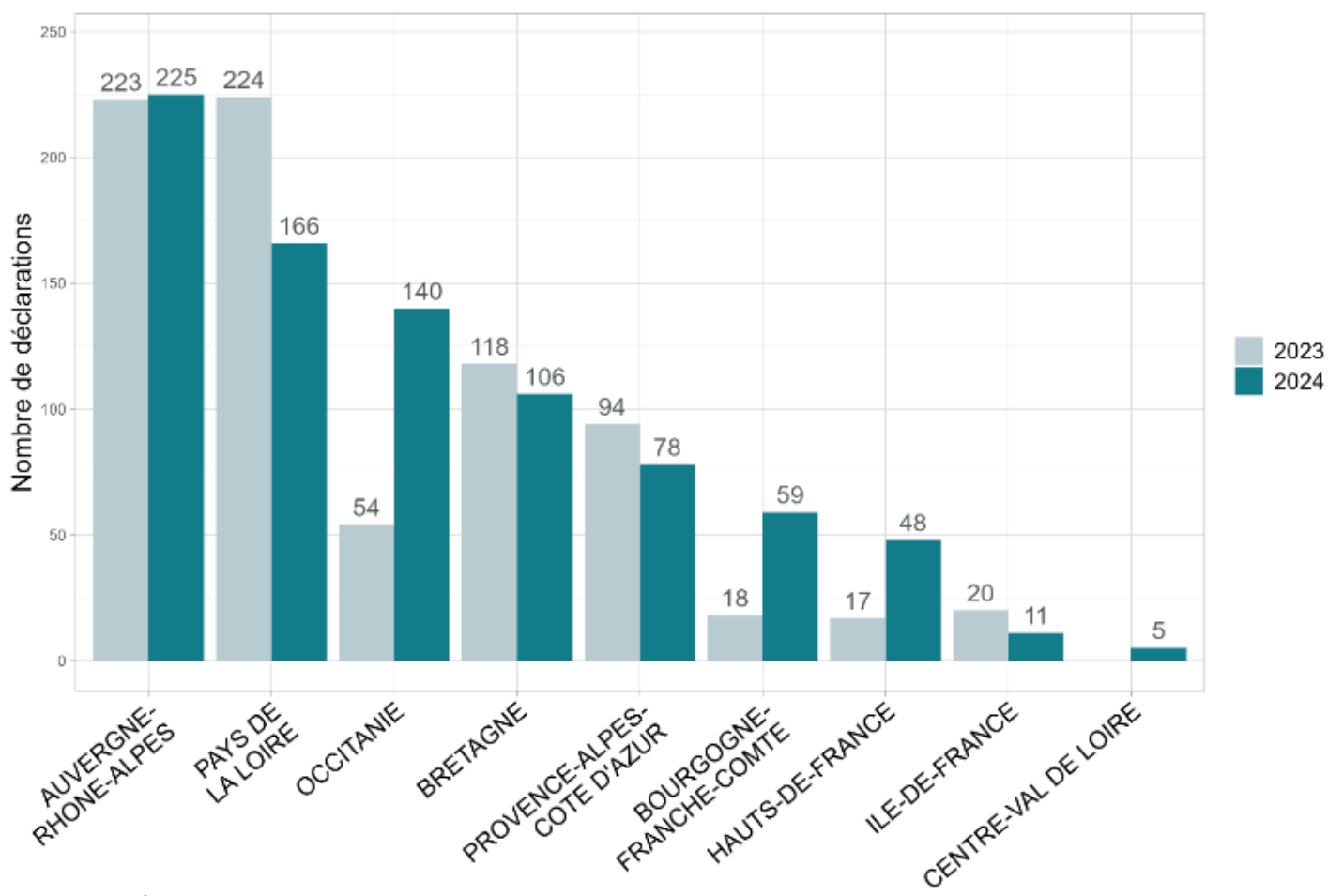


Figure 1. Évolution du nombre annuel de déclarations à l'OMAA par région en 2023 et 2024

Saisonnalité des troubles

La saisonnalité des troubles constatés en 2024 (n = 798) a suivi des tendances comparables aux années précédentes avec des pics entre mars et

chacun des dispositifs de surveillance étaient stables par rapport à l'année 2023 avec 87 % des cas orientés « Autres troubles » (n = 694), 7 % orientés « Mortalités Massives Aiguës d'abeilles

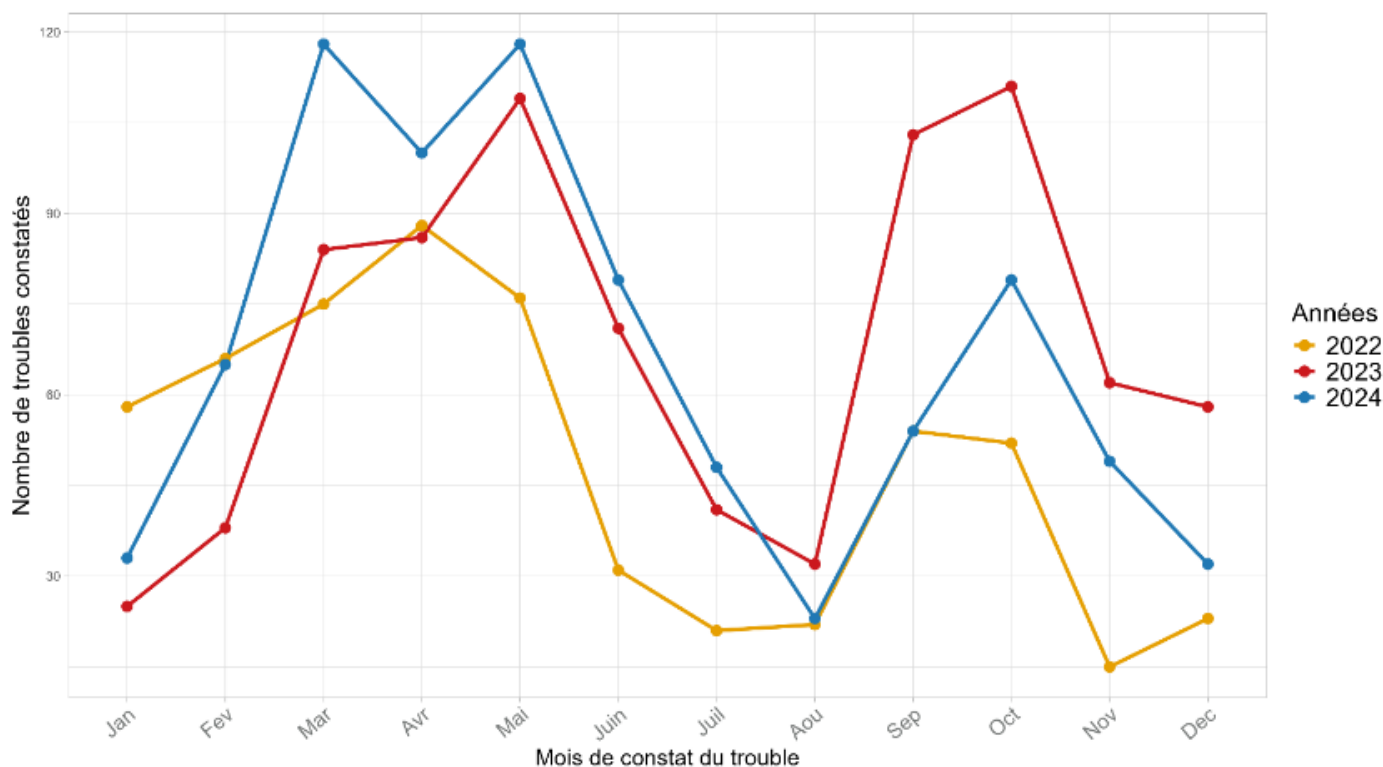


Figure 2 : Nombre mensuel de troubles constatés au cours des trois dernières années, sur 2 199 déclarations à l'OMAA enregistrées dans les régions où le dispositif était déployé (NB : 1 trouble correspond à 1 déclaration)

adultes avec suspicion d'intoxication » (n = 56, constatés principalement entre mars et juillet) et 6 % orientés « Maladies réglementées » (n = 48, dont 44 suspicions de loque américaine, une suspicion de nosérose à *Nosema apis*, des suspicions d'infestation par le petit coléoptère des ruches (n = 2) et par l'acarien *Tropilaelaps* spp. (n = 1) qui n'ont pas conduit à leur détection effective).

la famine pour les apiculteurs possédant moins de 10 colonies, des anomalies de couvain pour les apiculteurs possédant de 10 à 199 colonies et des anomalies de développement de la colonie pour les apiculteurs professionnels possédant 200 colonies et plus (Figure 3).

Principaux problèmes identifiés à la fin de la déclaration téléphonique

Quel que soit le nombre de colonies de l'apiculteur, le problème le plus fréquemment identifié par les répartiteurs à la fin de l'échange téléphonique était la mortalité, avec des abeilles mortes à l'intérieur ou à l'extérieur de la ruche ou des dépopulations. En revanche, contrairement aux années précédentes, les deuxièmes problèmes identifiés variaient selon le nombre de colonies détenues par l'apiculteur : il s'agissait de

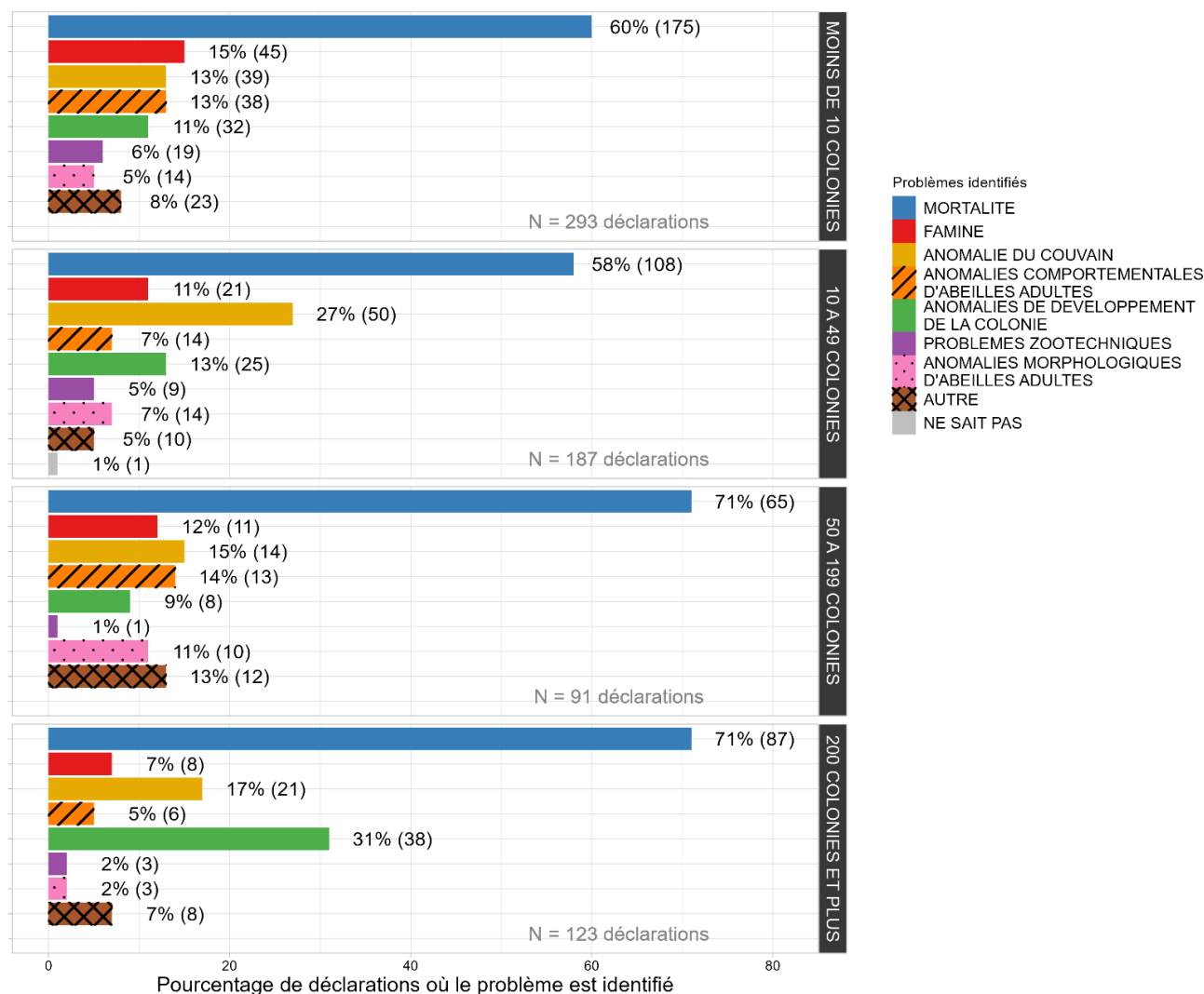


Figure 3 : Principaux problèmes identifiés (n=945) par le répartiteur de l'OMAA d'après les dires du déclarant selon la taille du cheptel de l'apiculteur, sur 798 troubles orientés « Autres troubles », constatés en 2024 dans les régions où il était déployé (NB : 1 trouble correspond à 1 déclaration ; 1 trouble peut être associé à plusieurs problèmes)

Les visites du dispositif de surveillance des « Autres troubles » en 2024

Caractéristiques des visites

Parmi les déclarations orientées vers le dispositif de surveillance des « Autres troubles », 40 % (n = 278) ont conduit à une visite sur le rucher. Plus de la moitié des visites concernaient des troubles constatés entre mars et juin (54 %, n = 151). La réactivité du dispositif a été bonne avec 78 % (n = 214) des visites réalisées dans la semaine qui suivait l'appel téléphonique.



Conclusions des visites

Quelle que soit la catégorie de l'apiculteur, les conclusions (diagnostics ou suspicions cliniques) de varroose puis de viroses (principalement dues au CBPV et au DWV) étaient les plus fréquentes, comme sur la période 2017-2023. En revanche, la famine arrive désormais en troisième position pour l'ensemble des catégories, alors qu'il s'agissait des loques sur la période 2017-2023. Au niveau national, 16 conclusions d'acariose des trachées ont été recensées. Ce chiffre est supérieur à ce qui était recensé sur l'ensemble de la période 2017-2023 (n = 6). En Auvergne-Rhône-Alpes, un plan d'actions spécifique a été mis en

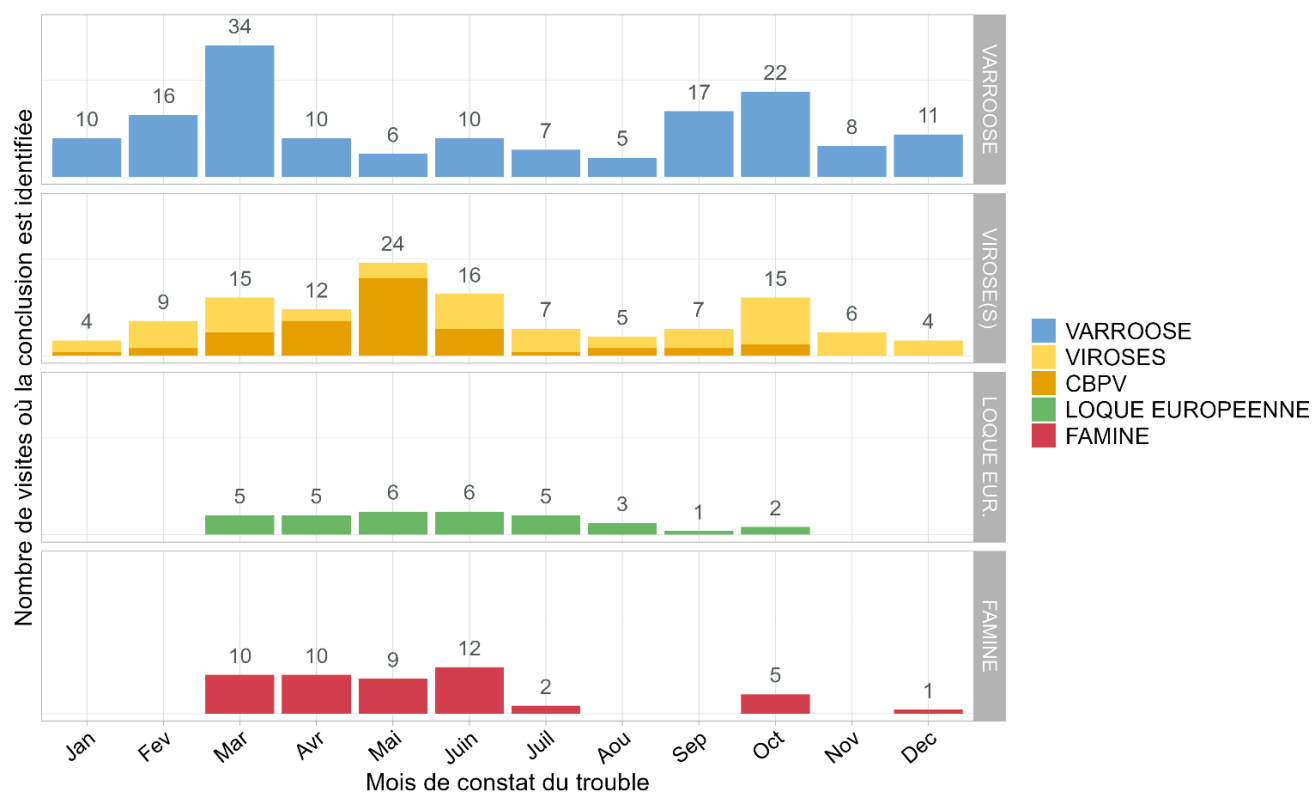


Figure 4. Nombre cumulé de visites pour lesquelles des conclusions de varroose, virose(s), loque européenne et famine sont formulées, selon le mois de constat du trouble en 2024.

place autour de foyers préalablement identifiés, ce qui a engendré des suspicions et des signalements dans les exploitations alentours.

Tout comme sur la période 2017-2023, les conclusions de varroose ont davantage été retrouvées en septembre et octobre lors des visites de mise en hivernage, puis tout au long de l'hiver et jusqu'aux visites de printemps (Figure 4). Le pic de mars correspond aux visites de sortie d'hivernage, au cours desquelles les mortalités hivernales imputables au varroa étaient souvent détectées. Les nombres plus élevés de conclusions de viroses entre mars et juin sont principalement liés aux conclusions de maladie noire (virose due au CBPV), dont la saisonnalité est cohérente avec les observations relevées dans la littérature [1]. Si l'on s'intéresse aux 22 conclusions de viroses enregistrées au cours des mois de septembre et octobre, le virus le plus fréquemment indiqué par les investigateurs était le DWV : 15 conclusions de maladies des ailes déformées étaient formulées, dont 10 en

association avec une conclusion de varroose. Ces résultats sont cohérents avec le fait qu'une forte corrélation existe entre le varroa et le DWV, la virulence du DWV étant exacerbée par varroa [2]. Enfin, de même que sur la période 2017-2023, les conclusions de famine et de loque européenne étaient davantage observées sur les mois de mars à juin (Figure 4). L'enregistrement de suspicions de famine à la fin des déclarations téléphoniques ou lors des visites sur les ruchers a permis aux FRGTV de transmettre des alertes par email aux apiculteurs des zones concernées, afin de les inciter à vérifier les réserves de leurs colonies.

Conclusion

L'OMAA étend progressivement sa couverture territoriale. Les données de 2024 confirment la prédominance des affections liées au varroa et aux virus au sein du dispositif de surveillance des « Autres troubles », tout en mettant en évidence un nombre élevé de cas de famine. La publication régulière de bulletins régionaux contribue à la diffusion des informations récoltées. Il paraît

toujours nécessaire de renforcer la communication auprès des apiculteurs afin que tous les troubles affectant les abeilles soient déclarés, sans restriction aux seules mortalités, et que ces déclarations interviennent le plus rapidement possible pour permettre une investigation optimale, un diagnostic plus précis et si besoin la diffusion d'alertes précoces auprès des apiculteurs.

Liens vers les bulletins régionaux à retrouver dans la rubrique « Liens utiles » sur la [page OMAA de la plateforme ESA](#).

[1] Michel Aubert, Brenda Ball, Ingemar Fries, Robin Moritz, Norberto Milani, Iris Bernardinelli. Virology and the honey bee. 2008. European Commission, Belgique, 458p. [2] WOA. 2021. Chapter 3.2.6. Varroosis of honey bees (infestation of honey bees with Varroa spp.). World Organisation for Animal Health Terrestrial Manual. Accès en ligne (consulté le 15/01/2025) : https://www.woah.org/fileadmin/Home/eng/Health_standards/tahm/3.02.06_VARROOSIS.pdf

Abbreviations : CBPV : Chronic Bee Paralysis Virus, aussi appelé paralysie chronique ou maladie noire. DWV : Deformed Wing Virus ou virus des ailes déformées.